

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 29 Juin 2011

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Deroo, Houssin, Lefait, Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 25-11

DECIDE :

- d'autoriser la réalisation des travaux de rénovation et transformation d'un logement de fonction en bureau et salle de réunion, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics,
- d'autoriser la passation d'un contrat d'assistance au maître d'ouvrage,
- d'imputer les sommes nécessaires sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat,
- d'autoriser la signature par son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Prefet, le -4 JUL 2011

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Rénovation et transformation d'un logement de fonction en bureau et salle de réunion

Le SMAEL ne dispose actuellement d'aucun bureau sur le site de l'usine de production d'eau potable d'Aire sur la Lys. Le recrutement imminent d'un Ingénieur basé à Aire sur la Lys nécessite l'aménagement de bureaux. Pour cela, il est possible de rénover et d'aménager un logement de fonction qui est inoccupé depuis plusieurs années.

Une étude a été réalisée par le cabinet d'architecte Altea-Phi situé à Annoeullin.

Les travaux permettront de créer :

- o 2 bureaux (9,67 m² et 13,55 m²),
- o 1 salle de réunion (19,75 m²),
- o 1 salle de reprographie (9,15 m²),
- o 1 salle de repos (9,58 m²),
- o 1 salle d'archives (11,80 m²).

Afin d'être en conformité avec la réglementation d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que les réglementations thermiques en vigueur, Altea-Phi propose de mettre en place des techniques permettant de concilier performance et architecture.

Pour les travaux extérieurs, il est proposé :

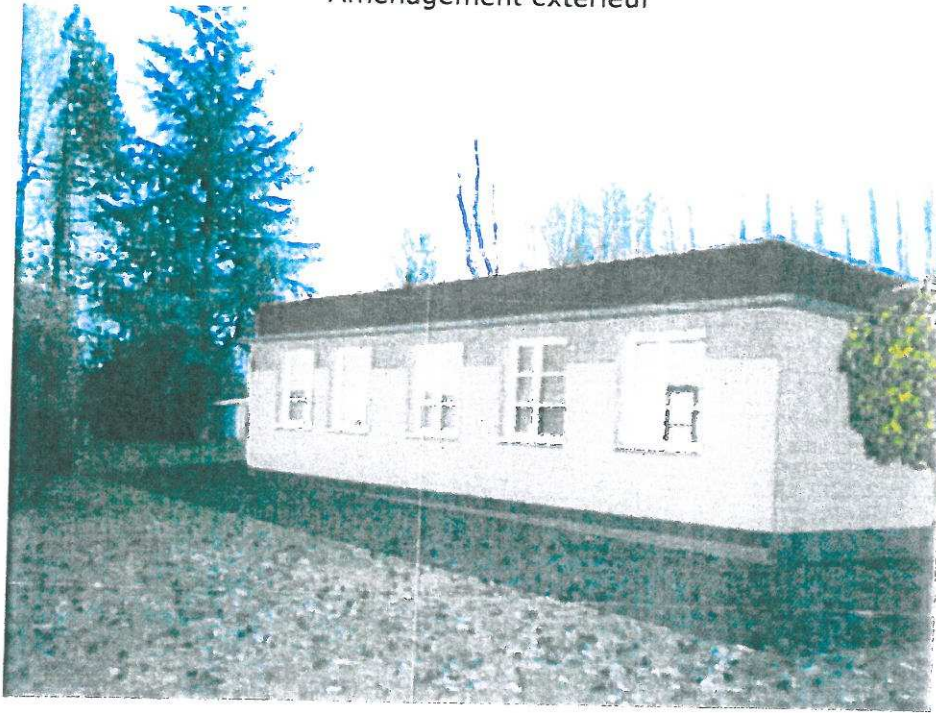
- o Isolation par l'extérieur pour optimiser l'espace intérieur : installation d'un bardage bois et de panneaux de laine de roche,
- o Remplacement des menuiseries extérieures,
- o Protection solaire : casquette en caillebotis en acier galvanisé,
- o Remplacement de la véranda : structure métallique dans la continuité de la casquette en acier galvanisé et polycarbonate transparent. Mise en place d'un carrelage sur dalle existante,
- o Création d'une rampe conforme à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- o Remplacement de la porte de garage par une porte PVC,
- o Badigeonnage des zones de briques encore visibles afin de créer une harmonie visuelle.

Pour l'aménagement intérieur, il est proposé :

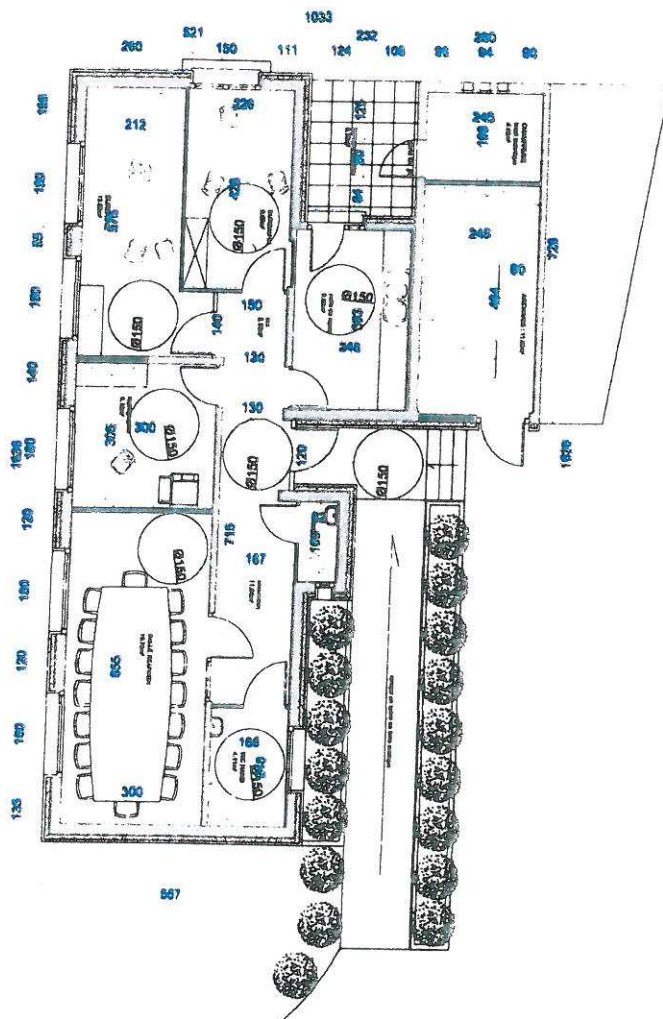
- o Démolition de la partie salle de bain, placard et WC ainsi que des cloisons de séparation des chambres,
- o Remplacement des blocs portes en fonction des percements existants,
- o Installation de sanitaires handicapés dans la salle de bain actuelle,
- o Création de bureaux dans la partie séjour et cloisonnement phonique,
- o Isolation des plafonds,
- o Remplacement des réseaux électriques passage en plenum,
- o Révision de l'installation de chauffage existante,
- o Mise en place d'un sol souple ou parquet flottant sur l'ensemble du bâtiment et ragréage,
- o Révision des surfaces des murs préservés et existants pour préparation aux travaux de peinture,
- o Création d'une cloison de séparation entre la zone archive et chaufferie pour la mise en sécurité : béton cellulaire et enduit des deux faces,
- o Peinture sur sol existant de l'ancien garage.

Le montant des travaux est estimé à 101.000 € HT.

L'estimation ne prend pas en compte les plantations et l'aménagement paysager.
Aménagement extérieur



Plan



Le montant du marché étant supérieur à 90.000 € HT, la procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ou dans un journal habilité à recevoir des annonces légales,
- consultation de l'ensemble des entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (50%), prix (40%), délai d'exécution (10%).

* * *

Afin de mener cette opération, il est nécessaire de disposer d'un assistant au maître d'ouvrage qui établira les dossiers de consultation des entreprises, suivra les travaux et assurera la coordination des différents intervenants.

La rémunération de cette mission peut être évaluée 11.000 € H.T. La désignation du prestataire pourrait être effectuée après publication sur le site du SMAEL et consultation d'au moins 3 candidats.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la réalisation des travaux, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics,
- la passation d'un contrat d'assistance au maître d'ouvrage,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu le, le 2 JUIN 2011

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude DISSAUX